Arrêté n° 279 CM du 27 février 2019 portant nomination de Mme Valérie Bepoix en qualité de chef du service de la direction du travail

(NOR : TRA1920220AC-1)
Paru in extenso au journal officiel n°20 N du 08/03/2019 à la page 4272 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 08/03/2019

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions ;
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 relative au chef de service de l'inspection du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail ;
Vu l'arrêté n° 2385 CM du 23 décembre 2010 modifié portant création et organisation de la direction du travail ;
Vu l'arrêté n° 1020 MTF/DGRH du 21 février 2017 portant maintien de l'affectation à la direction du travail, dans le cadre d'un second séjour, de M. Rémy Brefort pour une durée de deux ans à compter du 1er mai 2017 et l'absence de demande de renouvellement de ce détachement au-delà du 30 avril 2019 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 février 2019,

Arrête :

Article 1er

Mme Valérie Bepoix est nommée en qualité de chef du service de la direction du travail, à compter du 15 juillet 2019.

Art. 2

Le ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 février 2019.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre du tourisme et du travail,
Nicole BOUTEAU.